Mairie de Neaufles-Saint-Martin

Cette lettre d'information municipale - COVID-19 a vocation à vous informer lors d'événements nouveaux.

LE CONFINEMENT A ÉTÉ PROLONGÉ JUSQU'AU LUNDI 11 MAI 2020 RESTEZ CHEZ VOUS (LE CONFINEMENT CONCERNE ÉGALEMENT LES ADOLESCENTS !)

INFORMATION PENDANT LE CONFINEMENT

20 AVRIL 2020

Des actions d'entraides aux personnes isolées sont menées par les conseillers municipaux, le CCAS et des personnes bénévoles qui se sont manifestées pour apporter leur aide auprès des publics les plus vulnérables.

Je tenais vivement à remercier ces actes de solidarité qui démontrent que notre commune sait être attentive au bien-être de chacun.

Le confinement qui nous est imposé pour préserver la santé de tous est une situation inédite qui s'accompagne de nombreuses incertitudes, voire de stress.

Aussi, j'ai souhaité que la municipalité renforce encore plus son action au profit des habitants.

Le Maire, Jean-Pierre Fondrille

FOCUS SUR LES MESURES D'ENTRAIDE

Le maintien du lien social entre tous est une priorité. Il est possible pour chacun d'agir à son échelle.

VOISINS VIGILANTS

Si vous souhaitez faire acte de solidarité en cette période de confinement, soyez vigilants envers vos voisins, particulièrement ceux isolés et/ou âgés, dans votre rue, votre quartier. Assurez-vous qu'ils soient bien pris en charge par leur entourage. Sinon, avec leur accord, les signaler à la Mairie.



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE POUR LES SÉNIORS ET LES PERSONNES HANDICAPÉES ET INVALIDES

La livraison des repas à domicile est possible par l'intermédiaire de la Communauté de Communes.

Tél. 02 32 27 89 50

Rappel aux séniors, personnes empêchées ou isolées : La Mairie peut se charger de vos courses alimentaires et de pharmacie. Prendre contact avec la Mairie.

La Municipalité propose une ligne d'échanges téléphoniques aux personnes souhaitant converser et rompre la solitude (confidentialité garantie).

Elle est ouverte du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. - Contact : 06 78 31 91 06



AIDES SOCIALES

Nous vous rappelons que le CCAS reste à vos côtés pour vous apporter une aide en fonction des difficultés que vous pourriez rencontrer tels que règlement de factures, besoins alimentaires, chauffage...

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous vous trouvez dans l'une de ces situations.

AGENDA ÉVÉNEMENTIEL

REPAS DES ANCIENS

Pour la sécurité de tous, le repas des anciens qui devait se dérouler en mai est reporté à une date ultérieure.



FOIRE A TOUT

Prévu comme chaque année le deuxième dimanche de mai, cet événement est également reporté à une date ultérieure.

MOMENT DE PARTAGE



J'AIME MON VILLAGE,

Nous habitons un joli village que beaucoup aiment photographier. Nous vous proposons d'envoyer vos photos anciennes, récentes et/ou originales à l'adresse mail de la Mairie qui les publiera sur sa page Facebook ''Mairie de Neaufles-Saint-Martin''

Lors d'une manifestation ces clichés seront exposés.

Mail: mairie.neaufles@yahoo.fr

NUMEROS UTILES

Mairie de Neaufles Saint Martin - 02 32 55 00 04 Samu 15 – Pompiers 18 - Gendarmerie 17 Hôpital de Gisors – 02 32 27 76 76 Enfance maltraitée - 119 Service aux malentendants – 114 Violences conjugales - 3919